

RAPPORT N° 96/5-07
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

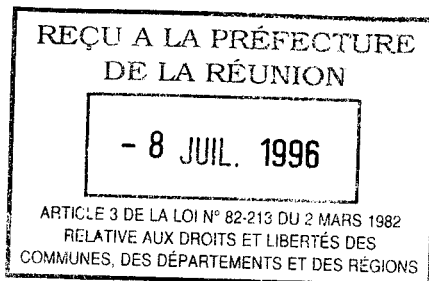
En application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce document qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes contient :

- 1) des indicateurs techniques (taux de collecte, charges brutes des substances polluantes, capacité d'épuration et rendement du système d'épuration, etc...) ;
- 2) des indicateurs financiers (dettés, annuités, montant des travaux réalisés en 1995 et programmés en 1996) ;
- 3) le détail du prix de l'assainissement, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle pour une consommation de 120 m3 calculée au 1er janvier 1995 et au 1er janvier 1996.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/5-07
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996**

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Catherine GIANANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

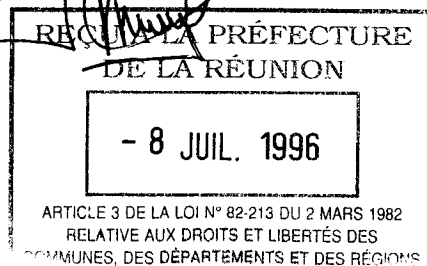
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE UNIQUE

Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- exercice 1995 -.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



ANNEXE AU RAPPORT N° 96/5.07

Commune de Saint Denis



Service d'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 1995

(Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 28 JUIN 1996



LE MAIRE

M. TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 8 JUIL. 1996

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

S O M M A I R E

I - Note liminaire

- 1 - Nature du service délégué
- 2 - Nature du service relevant de la Ville
- 3 - Principales caractéristiques des services
- 4 - Prix total de l'eau et de l'assainissement

II - Indicateurs techniques

- 1 - Usine de dépollution
- 2 - Réseaux et collecte des eaux usées
- 3 - Usagers du système d'assainissement collectif
- 4 - Qualité des rejets

III - Indicateurs financiers

- 1 - Tarif
- 2 - Facture type
- 3 - Autres indicateurs

I - Note liminaire

La Ville a confié à la CGE la gestion par affermage du service public de l'assainissement (eaux usées) (contrat du 29 Août 1991)

1 - Nature du service délégué

La CGE assure :

- l'entretien et les grosses réparations des canalisations et du génie civil
- l'entretien et le renouvellement des matériels tournants et des équipements électromécaniques des installations de refoulement et d'épuration
- l'entretien, et les grosses réparations des branchements
- la gestion des abonnements et la facturation du service aux usagers

2 - Nature du service relevant de la Ville

La Ville assure :

- le renouvellement de tous les ouvrages excepté les matériels tournants et équipements électromécaniques
- les travaux neufs de renforcement et d'extension des réseaux, ainsi que des ouvrages de traitement

4 - Principales caractéristiques du service :

- * 30 271 abonnés
- * 9 205 442 m³ facturés
- * 152 kms de réseaux de collecte
- * 9 stations de relèvement
- * 1 usine de dépollution

4 - Prix total de l'eau

EAU

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995					
	M ³	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part du délégataire					
Prime fixe annuelle			142,42	138,00	3,20 %
Consommation	120	2,0450	245,40	238,80	2,76 %
Part de la Collectivité					
Consommation	90	0,6400	57,60	57,60	0,00 %
	30	0,9800	29,40	29,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			9,97	9,74	2,38 %
Sous-total TTC "eau"			484,79	473,54	2,38 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			2,83	2,77	2,03 %

ASSAINISSEMENT

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995					
	M ³	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du délégataire					
Abonnement annuel			0,00	0,00	
Consommation	120	1,0500	126,00	122,40	2,94 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel			104,00	104,00	0,00 %
Consommation	120	0,5200	62,40	62,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			6,14	6,06	1,25 %
Sous-total TTC "eau"			298,54	294,86	1,25 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,60	1,57	1,95 %

TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995			
	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
Part du délégataire	513,82	499,20	2,95%
Part de la Collectivité	253,40	253,40	0,00%
TVA à 2,1 %	16,11	15,80	
Total TTC	783,33	768,40	1,94%
Soit le m3 TTC	6,5278	6,4033	1,94%

II - Indicateurs techniques

1 - Usine de dépollution

1-1 Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de la Jamaïque. Cette station, construite par la société O.D.A. a été mise en service en 1978. De type décantation primaire et stabilisation aérobie des boues, elle a une capacité nominale de 68.500 éq-hab.

1-2 Volumes traités

Les volumes arrivés à l'usine de la Jamaïque s'élèvent à 5 495 256 m³ pour l'année, soit un débit moyen de 15 055 m³/jour

1-3 Charge reçue par l'usine de la Jamaïque

En moyenne, l'usine de la Jamaïque a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Effluent	Rejet	Rendement
DBO5	(Demande Biologique en Oxygène)	5570 kg/jour	3342 kg/jour	40 %
DCO	(Demande Chimique en Oxygène)	10252 kg/jour	6293 kg/jour	39 %
MFS	(Matières en Suspension)	3854 kg/jour	1250 kg/jour	67 %

Le nombre de bilans réalisés dans l'année a été de 5.

1-4 Sous-produits

Les boues produites par l'usine de la Jamaïque sont évacuées en décharge.

1260 m³ de boues ont ainsi été évacuées durant l'année

Les sables, graisses et produits de dégrillage sont également évacués en décharge.

2 - Réseaux et collecte des eaux usées

2-1 Description

Le réseau d'un linéaire total de 157 kms se décompose en :

- * réseaux gravitaires 152 kms
- * refoulement 5 kms

Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

- * postes de relèvement 9
- * branchements 22 787

2-2 Taux de collecte et de raccordement

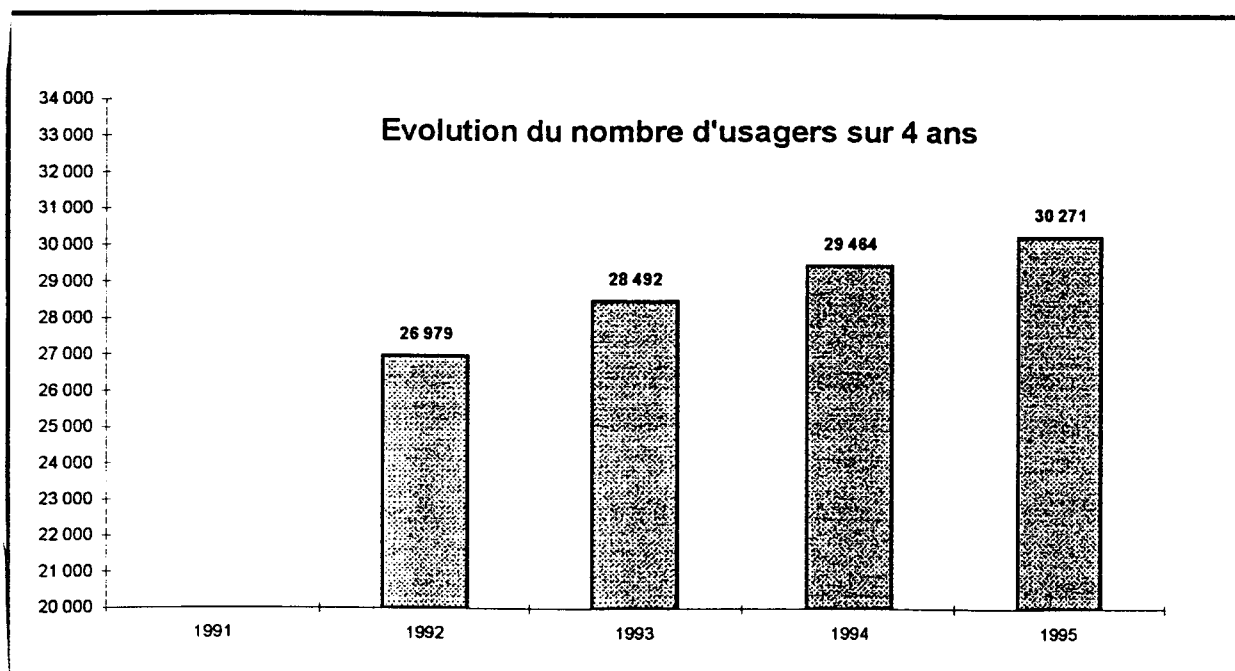
Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés et raccordables s'établit à 75 %.

3 - Usagers du système d'assainissement collectif

3-1 Nombre d'usagers

Sur les quatre dernières années, l'évolution du nombre d'usagers est la suivante :

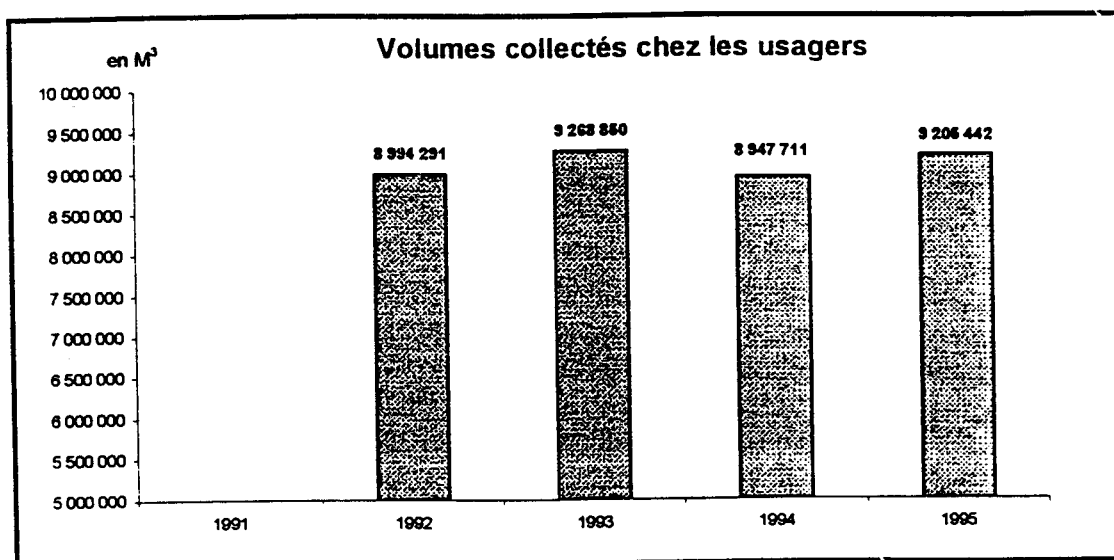
Usagers	1991	1992	1993	1994	1995	Evolution 95/94
Particuliers, industriels et collectifs		26 782	28 265	29 237	30 038	3 %
Municipaux		197	227	227	233	3 %
Total		26 979	28 492	29 464	30 271	3 %



3-2 Volumes facturés

La facturation est établie sur la base des volumes relevés sur compteur.
Sur les quatre dernières années, l'évolution des volumes consommés est la suivante (en mètre cube) :

Usagers	1991	1992	1993	1994	1995	Evolution 95/94
Particuliers, industriels et collectifs		8 025 344	8 402 925	7 923 698	8 215 963	4 %
Municipaux		968 947	865 925	1 024 013	989 479	- 3 %
Total		8 994 291	9 268 850	8 947 711	9 205 442	3 %



4 - Qualité des rejets

L'effluent traité rejeté dans le milieu naturel est conforme au niveau de rejet demandé pour l'actuelle station d'épuration (niveau "a" de la circulaire du 04 Novembre 1980), qui prévoit un taux d'élimination des matières décantables de 90 %, ce qui correspond à un abattement des matières en suspension de 50 à 60 %.

III - Indicateurs financiers

1 - Tarifs

Les modalités de tarification en vigueur sur la commune de Saint-Denis sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée par les abonnés.

XXXXXX

Tarif au 1er Janvier 1995

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/01/1995 : 1,117490

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers			
Prime fixe/semestre	0,00	0,00	52,00
Consommation	0,9400	1,0500 (*)	0,52 (*)
Communaux			
Prime fixe/semestre	0,00	0,00	0,00
Consommation	0,9400	1,0500	0,00

(*) Commune Prima : 0 à 180 m3/semestre : 0 F

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	0	Ministère de l'agriculture
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0	Agence de l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0	
Voies Navigables de France	0	Trésor public
TVA	2,1 %	

2 - Facture - Type

Le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m3.

Facture d'un client ayant consommé 120 m3 établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995

	M3	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part du délégataire					
Abonnement annuel			0,00	0,00	
Consommation	120	1,0500	126,00	122,40	2,94 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel			104,00	104,00	0,00 %
Consommation	120	0,5200	62,40	62,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			6,14	6,06	1,25 %
Sous-total TTC "eau"			298,54	294,86	1,25 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,60	1,57	1,95 %

3 - Autres indicateurs financiers

3-1 Dette de la Commune

Voir tableau en annexe

3-2 Travaux réalisés et programmés

Les travaux réalisés pour un montant TTC de 2 837 431,10 F ont consisté principalement en les extensions et réfections de réseaux ci-près désignés :

- réfection de réseau avenue Georges BRASSENS
- réfection de réseau RD 43
- extension de réseau Lot. les PAPILLONS - commune PRIMA
- extension de réseau rue LABOURDONNAIS (tronçon compris entre la rue GASPARIEN et l'avenue de la VICTOIRE).
- extension de réseau rue GASPARIEN (tronçon compris entre les rues ROLAND GARROS et FELIX GUYON).
- extension de réseau rue de l'EST.

Le projet essentiel programmé est la réalisation de la nouvelle usine de dépollution à l'échéance 1999.

BUDGET ANNEXE 1995 DE L'ASSAINISSEMENT

Etat de la dette

N° EMP. REAL.	ANNEE	OBJET	ORGANISME PRETEUR	DATE ECHANCE	DUREE	TAUX	PERIO-DICITE	MONTANT	DETTE EN CAPITAL AU 31.12	AMORTISS DE L'ANNEE	INTERETS DE L'ANNEE	ANNUITES DE L'ANNEE
418	1980	Tranche assainissement 14ème	C.D.C.	25.02.95	30	9,75	A	1 080 000,00	890 909,82	25 319,52	86 863,71	112 183,23
599	1994	renégociation dette CDC 1994 ass.	C.D.C.	25.06.95	13	7,50	A	7 311 585,24	7 311 585,24	351 425,47	548 368,89	899 794,36
							TOTAL	8 391 585,24	8 202 495,06	376 744,99	635 232,60	1 011 977,59
311	1986	Globalisation 1986	C.L.F.	25.07.95	15	9,50	A	271 000,00	171 348,35	18 340,45	16 278,09	34 618,54
315	1987	Globalisation 1987	C.L.F.	25.04.95	15	6,12	A	227 000,00	155 868,07	14 133,24	9 663,82	23 797,06
318	1987	Renégociation dette 1987	C.L.F.	01.04.95	13	8,75	A	198 526,10	118 247,97	15 816,95	8 778,43	24 595,38
319	1987	Renégociation dette 1987	C.L.F.	01.05.95	10	8,75	A	272 139,87	106 635,73	32 608,76	6 156,47	38 765,23
320	1987	Renégociation dette 1987	C.L.F.	01.07.95	15	8,75	A	3 653 018,06	2 494 551,09	228 249,07	190 476,42	418 725,49
326	1988	Globalisation 1988	C.L.F.	25.10.95	15	9,60	A	1 625 000,00	1 221 784,58	91 498,64	117 291,32	208 789,96
328	1989	Programme Investissement (acpte)	C.L.F.	25.02.95	15	9,20	A	1 750 000,00	1 397 458,43	91 106,61	128 566,18	219 672,79
527	1990	Renégociation dette 1990	C.L.F.	15.01.95	11	6,25	A	1 875 000,00	1 487 363,91	187 794,71	92 960,24	280 754,95
571	1991	Globalisation 1991	C.L.F.	éch. mult.	15	10,55	S	2 000 000,00	1 803 364,26	80 225,65	181 082,48	268 419,02
607	1994	Globalisation 1994	C.L.F.	éch. mult.	10	6,88	T	4 500 000,00	0,00	337 500,00	272 991,48	610 491,48
							TOTAL	16 371 684,03	8 956 622,39	1 097 274,08	1 024 244,93	2 128 629,90
357	1979	Travaux assainisss 13 et 14ème tr. 1	C.E.P.R.	25.11.95	20	9,25	A	1 000 000,00	430 916,21	71 645,12	39 859,75	111 504,87
428	1987	Investissement prêt global 8/83	C.E.P.R.	25.05.95	15	9,90	A	592 000,00	414 370,42	36 366,05	41 022,67	77 388,72
							TOTAL	1 592 000,00	845 286,63	108 011,17	80 882,42	188 893,59
582	1992	Globalisation 1992	C.F.D.	éch. mult.	12	10,36	S	16 000 000,00	13 333 334,40	1 333 332,80	1 342 318,09	2 675 650,89
588	1993	Globalisation 1993	C.F.D.	éch. mult.	12	7,54	S	5 205 000,00	4 771 250,17	433 749,83	358 946,79	792 696,62
598	1994	Globalisation 1994	C.F.D.	30.04.95	12	7,83	A	2 000 000,00	2 000 000,00	166 666,60	141 071,96	307 738,56
							TOTAL	23 205 000,00	20 104 584,57	1 933 749,23	1 842 336,84	3 776 086,07
							TOTAL GENERAL	49 560 269,27	38 108 988,65	3 515 779,47	3 582 696,79	7 105 567,15